

PROPRIETAIRES-BAILLEURS												
LI : Loyer intermédiaire LCS : Loyer conventionné social LCTS : Loyer conventionné très social												
Dossiers engagés à compter de la date de publication du PAT 2018	Taux maximum de subvention Anah			Prime de réduction de loyer		Prime Habiter Mieux si 35 % de gain énergétique	Subvention Dijon métropole			Prime de réservation	Prime à l'intermédiation locative	
	LCTS	LCS	LI	LCTS	LCS		LCTS	LCS	LI		LCTS	LCS
Projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement <i>Plafond : 1000€ HT/m², max. 80 m²/logt</i>	45 %	40 %	30 %	Montant égal à 3 fois le montant de la subvention de DM dans la limite de 150€/m² maximum <i>Conditions cumulatives : En cas de conventionnement dans le secteur social ou très social /Uniquement en secteur tendu</i>		1 500 €	50 €/m²	35€/m²	-	2 000€ par logement doublée en secteur tendu	Prime exceptionnelle de 1 000€ jusqu'au 31/12/22 Conditions : logement conventionné confié à une structure agréée d'intermédiation locative pour une durée d'au moins 3 ans Cumulable avec la déduction fiscale pouvant aller jusqu'à 85 %	
							Prime Habiter Mieux Rénovéo si gain énergétique > 45% et étiquette D après travaux = 500 €					
Projets de travaux d'amélioration <i>Plafonds de travaux : 750€ HT/m², Max. 80 m²/logt</i>	Pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	45 %	40 %	30 %	-	-	-	50 €/m²	35€/m²	-		
	Pour réhabiliter un logement dégradé	35 %	30 %	20 %	-	-	1 500 €	50 €/m²	35€/m²	-		
	A la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence	35 %	30 %	20 %	-	-	-	50 €/m²	35€/m²	-		
	Travaux d'amélioration des performances énergétiques	35 %	30 %	20 %	-	-	1 500 €	50 €/m²	35€/m²	-		
	Pour l'autonomie de la personne	45 %	40 %	30 %	-	-	-	Prime adaptation = 500 €				
	Transformation d'usage	25 %	25 %	10 %	-	-	-	Prime Habiter Mieux Rénovéo si gain énergétique > 45% et étiquette D après travaux = 500 €				
							Prime Habiter Mieux Rénovéo si gain énergétique > 45% et étiquette D après travaux = 500 €					

PROPRIETAIRES-OCCUPANTS						
Dossiers engagés à compter de la date de publication du PAT 2018	Taux maximum de subvention Anah		Primes Habiter Mieux		Subventions Dijon métropole	
	Très modestes	Modestes	Très modestes	Modestes	Très modestes	Modestes
Projets de travaux lourds <i>Plafonds de travaux : 50 000€ HT</i>	55 %	50 %	-	-	-	-
Projets de travaux d'amélioration <i>Plafonds de travaux : 20 000€ HT</i>	Pour la sécurité et la salubrité de l'habitat		55 %	50 %	-	-
	Pour l'autonomie de la personne		55 %	35 %	-	Prime adaptation = 1000€
	Pour la précarité énergétique	Habiter Mieux Sérénité		60 %	45 %	10 % du montant des travaux HT subventionnables par l'Anah dans la limite de 2000€
Habiter Mieux Agilité		50 %	35 %	-	-	
Rénovation relevant du programme Habiter Mieux et s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de copropriété (contingent de 30 logements par an)	-	-	-	-	Prime forfaitaire « copros » = 500€	

Plafonds 2018 de ressources des propriétaires occupants, Revenu fiscal de référence de toutes les personnes qui occupent le logement (année n-1)		
Nombre de personne au foyer	Plafonds très modestes	Plafonds modestes
1	14 508 €	18 598 €
2	21 217 €	27 200 €
3	25 517 €	32 710 €
4	29 809 €	38 215 €
5	34 121 €	43 742 €
Personne supplémentaire	4 301 €	5 510 €

